

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir, cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
29/08/2022

Dossier complet le :
20/09/2022

N° d'enregistrement :
2022-6393

1. Intitulé du projet

Extension et réhabilitation de la Piscine des Dervallières à Nantes (44)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de Nantes

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Ali REBOUH

RCS / SIRET

2 1 4 4 0 1 0 9 3 0 0 0 1 5

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44 d	Équipement sportif de type piscine

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit une restructuration du bâtiment existant, ainsi qu'une extension avec l'ajout d'un bassin couvert. Ce projet vise à doter un territoire incluant deux quartiers prioritaires, d'un équipement aquatique couvert de proximité ouvert toute l'année, tout en conservant pour l'améliorer, l'offre estivale des bassins extérieurs existants. (Plans projet remis dans fichier Annexe 4)
La performance environnementale de l'équipement est recherchée à travers le raccordement au Réseau de Chaleur Urbain (RCU) de l'équipement, des objectifs E4C2 recherché pour la partie tertiaire, la gestion de l'eau, l'intégration d'environ 250 m² panneaux photovoltaïques en toiture, Le raccordement au RCU actuellement déployé sur les Devallières/ Carcouet permettra, à partir de 2023, de cheminer par la voirie et non par les espaces naturels du parc (faisabilité du tracé en annexe).

La piscine des Dervallières est classée comme ERP de seconde catégorie de type X.

Sa construction date de 1966 et la mise en exploitation date des années 70. Elle a bénéficié de travaux correctifs en 2018/2019, notamment la réfection des plages extérieures.

La piscine est actuellement constituée de bassins extérieurs non couverts, d'un bâtiment accueil / vestiaires, d'un bâtiment réservé au personnel, de deux locaux techniques de traitement d'eau situés à l'opposé l'un de l'autre.

Dans le cadre du projet d'extension pour accueillir le bassin couvert, une partie des bâtiments existants seront déconstruits.

4.2 Objectifs du projet

La restructuration/extension de la piscine des Dervallières a pour objectif :

- l'amélioration du maillage des piscines sur le territoire nantais
- la réalisation d'une piscine de proximité, ouverte toute l'année à tous les publics (aujourd'hui ouverture 4 mois de l'année).

Ce projet va permettre de :

- 1- Améliorer l'offre pour la pratique EPS scolaire (primaires : 60 à 120 classes à l'année /secondaires : 80 à 35 cycles de 7 séances)
- 2- Permettre le développement d'une nouvelle offre de proximité (apprentissage, senior, santé ...)
- 3- Renforcer l'offre sportive de proximité pour le grand public
- 4- Conforter l'offre de natation extérieure et ludique de proximité

Il va également permettre de mettre aux normes un équipement structurant qui montre des signes d'obsolescence.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Préalablement à la réalisation des travaux de construction, des dévoiements de réseaux concessionnaires vont être réalisés et le raccordement au RCU engagé. En concertation avec les services "Nature et Jardins", quelques abattages et déplacements d'arbres (moins de 10 arbres concernés) sont prévus. (plan de repérage en annexe)

Les travaux sont prévus pour une durée de 22 mois.

Les travaux de déconstruction partielle vont ensuite être réalisés en vue d'accueillir l'extension principale du projet qui accueillera le hall/accueil, la halle bassin couverte, les nouveaux locaux techniques. Le réemploi de matériaux de la déconstruction est prévu.

Les bassins extérieurs vont être rénovés à l'identique (seules les plages et des reprises de réseaux avaient été réalisés en 2018/2019).

Un parvis d'entrée, végétalisé pour plus d'insertion dans le site, sera aménagé dans le cadre du projet, mais il n'est pas prévu de modifications du parking actuel pour le moment. Seules les connexions espaces publics / parvis sont prévues pour assurer une bonne accessibilité de l'équipement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet d'extension de la piscine avec la création d'une halle couverte abritant un bassin de 375 m² ouvert toute l'année va entraîner l'augmentation des effectifs accueillis (public et personnel), des besoins annuels énergétiques et en eau.

FMI actuelle : 600 / en exploitation : ouverture au public toute l'année (FMI hiver : 250 baigneurs - FMI été 900 baigneurs)

Un réaménagement du parking, visant à sa désimperméabilisation, est envisagé dans un second temps.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une "Demande de Permis de Construire, comprenant des démolitions"

Une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain de Nantes Métropole en vue de l'extension de la piscine des Dervallières a été engagée. L'enquête d'utilité publique s'est déroulée du 22 juin au 22 juillet 2022. Les notices de cette procédure sont jointes en annexe.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le projet (plages et bassins existants compris + bâtiments neuf et restructuré) s'étend sur une emprise au sol d'environ 4 250m ² , au sein d'une unité foncière composée des parcelles cadastrées : LR n°192, 253 et 264, pour une surface totale de 67 546m ² . Les bâtiments actuels : 930 m ² dont 560 m ² déconstruits et 370m ² restructurés. L'extension (en emprise sur les 560 m ² déconstruits) s'élève à : 1 573m ² pour accueillir un bassin de 375m ² . Les surfaces de plages et bassins ne sont pas modifiées mais rénovés. Ils représentent une surface de 2 197 m ² : 1 211 m ² pour les plages et 986 m ² de bassins.	m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

21 rue du Professeur Dubuisson -
44000 NANTES

Coordonnées géographiques¹

Long. - 1° 59' 24 " 84 Lat. 47° 22' 70 " 79

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AC1 : l'équipement ne se trouve pas dans le rayon de 500 m d'un monument historique
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI-LOIRE Aval Agglo Nantaise Par une crue à débordement lent de cours d'eau
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de prélèvement dans le milieu naturel mais Adduction d'Eau Potable La création d'un nouveau bassin et l'ouverture du bassin extérieur sportif 2 mois supplémentaires à l'année engendre une augmentation du besoin en eau de l'équipement de l'ordre de 6150 m ³ (comprenant le remplissage annuel du bassin sportif intérieur, les consommations pour le renouvellement d'eau du bassin sportif intérieur, le renouvellement d'eau du bassin sportif extérieur, les consommations d'eau chaude sanitaire et d'eau froide sanitaires des appareils sanitaires (douches, lavabo) et des consommations d'eau technique (entretien des sols)).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non selon les études de sol réalisées à ce stade.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation du sous-sol technique nécessitera l'extraction de matériaux qui ne sera pas réutilisé dans son ensemble.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le déroulement de travaux au sein d'un environnement naturel est susceptible d'entraîner des perturbations de la faune et la flore.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	679 m ² d'espace naturel sont utilisées par le projet qui en restitue 206 m ² + 345 m ² d'espace semi-perméable Détails en annexe : Consommation espace naturel
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic provisoire pendant le chantier. Trafic augmenté sur les voies alentours. L'installation de chantier ne nécessite toutefois pas de détournement de trafic (installation sur le parking actuel). A l'issue du projet : 6 rotations maximum de 2 cars en période scolaire. 2 cars seront stationnés sur site au plus, car le car dépose et repart chercher une autre classe. Le stationnement VL représenterait un besoin de la moitié du parking actuel avec des pointes lors de canicule. Un important stationnement 2 roues est proposé aux abords.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Situation identique à aujourd'hui car les bassins extérieurs resteront fermés l'hiver, ne produisant ainsi pas de nuisances acoustiques supplémentaires

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibrations pendant la phase chantier
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parvis de l'équipement sera éclairé l'hiver. Les parois vitrées de la halle bassin et de l'accueil présentent également une source lumineuse complémentaire l'hiver.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des centrales de traitement de l'air vont être mises en place pour le renouvellement de l'air de la halle bassin. La chaufferie existante est supprimée. La production de chauffage sera assurée par raccordement sur un réseau de chaleur urbain. Il n'y aura donc plus de rejet de CO2 sur le site.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Raccordement au réseau d'assainissement
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Raccordement au réseau d'assainissement
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures de réduction : L'extension de la piscine tend à éviter au maximum tout impact sur les berges de la Chézine et sur le patrimoine arboré. Ainsi, le projet privilégie des aménagements simples et sobres, qui feront la part belle à l'écrin végétal exceptionnel du site. Le développement du projet s'applique à insérer cet équipement dans son environnement proche, tout en protégeant le patrimoine végétal et le fonctionnement hydraulique du cours d'eau.

Le projet architectural a été travaillé afin d'éloigner le bâtiment du point haut des berges de la Chézine (façade sud nouvelle à plus de 11m du point haut de la berge, hors local MNS qui s'inscrit dans l'emprise du bâtiment existant à démolir). En plus de s'éloigner des berges de la Chézine, 5 arbres supplémentaires seront conservés. Ces arbres étaient initialement prévu à abattre au programme de l'opération. Ces arbres sont essentiels au maintien de la berge, par leurs racines qui assurent sa stabilité. De plus, étant des sujets déjà bien développés, ils ont un impact positif sur la biodiversité. Concernant les espaces paysagers nouveaux, le projet s'inspire de la végétation de la vallée de la Chézine afin d'installer sur le parvis et les espaces plantés des essences qui s'inscrivent dans la continuité de cette biodiversité afin de l'amplifier et d'offrir des espaces propices à la faune. Structurellement, la réalisation de voiles en béton projeté en passes alternées (dits voiles par passes) est prévue au sud du projet pour limiter les désordres et intervention hors du périmètre du sous-sol (pas de talutage classique). Le réemploi des matériaux issus de la déconstruction est prévu (voir Annexe - réemploi matériaux

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 4 : Plans du projet Annexe Faisabilité RCU : extrait du tracé envisagé Annexe : consommation espaces naturels Annexe : Réemploi matériaux Annexe 5 : Plan des abords

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Nantes

le,

20 SEP. 2022

Signature

Pour Madame Le Maire
L'Adjoint (e) délégué (e)



ALI RENOUH

